

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR parcours Electromobilité** en formation FA pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestre(s) : 7

Président du jury : Frédéric Jenot

Membres du jury :

1. Frédéric Jenot
2. Philippe Champagne
3. François Proriol
4. André Dubois
5. Marc Duquennoy
6. Gregory Flipse
7. Sylvie Petitjean
8. Sofiane Ghenna
9. Laurent Gillet
10. François Verheyde
11. Sarah Bandas
12. Meriem Chrifi Alaoui (RP)

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Jean-Christophe POPIEUL



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR parcours Electromobilité en formation FA** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestre(s) : 8

Président du jury : Frédéric Jenot

Membres du jury :

1. Frédéric Jenot
2. Philippe Champagne
3. François Proriol
4. André Dubois
5. Marc Duquennoy
6. Gregory Flipse
7. Sylvie Petitjean
8. Sofiane Ghenna
9. Laurent Gillet
10. Sarah Bandas
11. Eric Verger
12. Meriem Chrifia Alaoui (RP)

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Jean-Christophe POPIEUL



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR parcours Electromobilité** en formation FA pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestre(s) : 9

Président du jury : Frédéric Jenot

Membres du jury :

1. Frédéric Jenot
2. Philippe Champagne
3. Thomas Bonnet
4. Marie Zingelstein
5. Marina Chamaillard
6. Sylvie Petitjean
7. Thomas Fourcade
8. Laurent Gillet
9. Sarah Bandas
10. Hakim Naceur
11. Xavier Roothaer
12. Meriem Chrifi Alaoui (RP)

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Jean-Christophe POPIEUL



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER TMR parcours Electromobilité** en formation FA pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestre(s) : 10

Président du jury : Frédéric Jenot

Membres du jury :

1. Frédéric Jenot
2. Philippe Champagne
3. Thomas Bonnet
4. Marie Zingelstein
5. Marina Chamaillard
6. Sylvie Petitjean
7. Thomas Fourcade
8. Laurent Gillet
9. Sarah Bandas
10. Hakim Naceur
11. Xavier Rothaer
12. Gregory Flipse
13. Julien-Joseph Singuier
14. Meriem Chrifi Alaoui (RP)

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Jean-Christophe POPIEUL

